LIVRET D'ACCUEIL 6ème

PETIT GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE COLLEGE (SECONDAIRE)
Rentrée scolaire 2017-2018

L'entrée en classe de sixième

Un nouvel environnement, une organisation différente, de nouvelles méthodes de travail, beaucoup de visages inconnus… Votre enfant va devoir **prendre de nouveaux repères.**

Collège international Marie de France
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
4635, chemin Queen Mary, Montréal (Québec) H3W 1W3 | Tél. : 514 737-1177 | Fax : 514 737-0789 |
www.cimf.ca

PLUSIEURS PROFESSEURS : À l'école primaire, votre enfant avait un enseignant pour toutes les matières et certains enseignants complémentaires pour l'anglais, l'EPS (Éducation physique et Sportive) et la musique. Au secondaire, il aura un professeur pour chaque discipline : le français, l'histoire-géographie et l'Éducation Morale et Civique, les mathématiques, la musique, les arts plastiques, l'anglais, l'EPS, les sciences physiques, la Science de la Vie et de la Terre, la technologie… Votre enfant devra s'adapter à la manière de travailler et aux exigences de chacun de ses professeurs.

DES SALLES DE CLASSES DIFFERENTES : Les élèves changent de salle après chaque cours, les salles étant spécialisées en fonction de la discipline.

Salle d'arts plastiques

Laboratoire de technologie

Salle de mathématiques

Laboratoire de SVT

UN EMPLOI DU TEMPS DIFFÉRENT CHAQUE JOUR : Votre enfant aura des matières différentes selon les jours. Il lui faudra s'adapter et préparer chaque soir son cartable en fonction des cours du lendemain.
L'emploi du temps peut être différent entre deux semaines (semaine A ou B). Certains cours ne sont organisés qu'une semaine sur deux.

HORAIRES : Les élèves peuvent arriver le matin à partir de 7h30, les cours commençant en principe à 8h.
A la fin des cours, en principe à 16h05, les élèves rentrent chez eux. Ils peuvent toutefois rester au collège pour travailler, soit au CDI (Centre de Documentation et d'Information) soit en salle de permanence, ou ils peuvent rester en salle polyvalente pour attendre leurs frères et sœurs ou attendre des activités parascolaires ou association sportive.

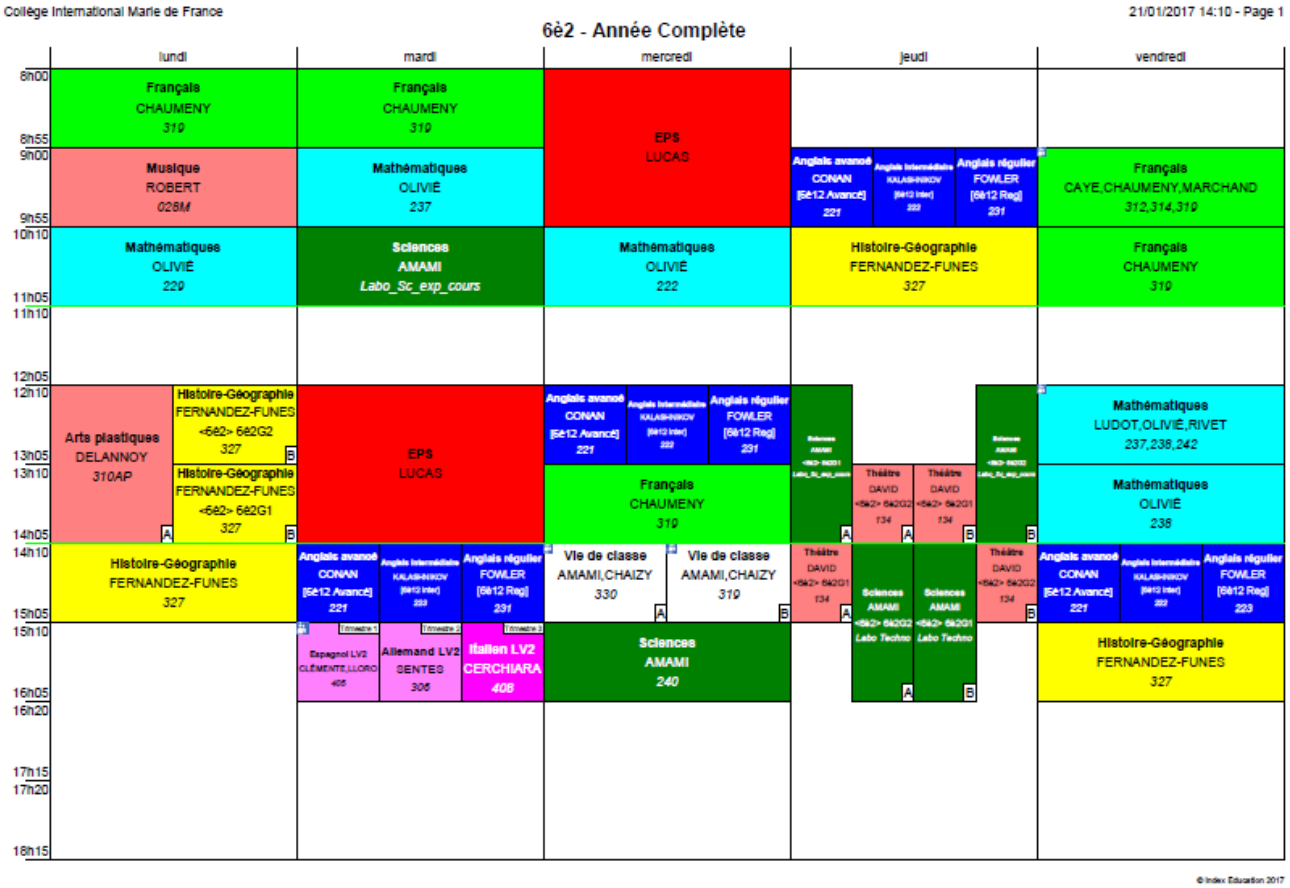

Exemple d'emploi du temps d'une classe de 6ème

UN RYTHME PLUS SOUTENU : Au collège, le rythme s'accélère. Les professeurs répètent les phrases difficiles, mais moins souvent qu'à l'école primaire. Il faut s'habituer à écrire plus vite et, petit à petit, apprendre à noter l'essentiel.

UNE NOUVELLE FAÇON D'APPRENDRE : Au collège, votre enfant devra fournir davantage de travail personnel, en effectuant tous les soirs, des recherches et des lectures, des exercices à la maison et des révisions. Il ne s'agit pas de tout mémoriser, mais de comprendre et de retenir l'essentiel. Les leçons sont à apprendre régulièrement même si ce n'est pas noté dans l'agenda. Progressivement, votre enfant devra aussi apprendre à s'organiser de façon **autonome**, construire son planning de travail.

DES CASIERS : Chaque élève de collège dispose d'un grand casier qu'il partage avec un camarade de classe et d'un petit casier personnel (deux cadenas à codes sont fournis à la rentrée pour chaque élève) pour ranger ses affaires et se changer pendant l'hiver. Ceux-ci sont disposés à l'entrée du secondaire en dessous de la salle polyvalente.

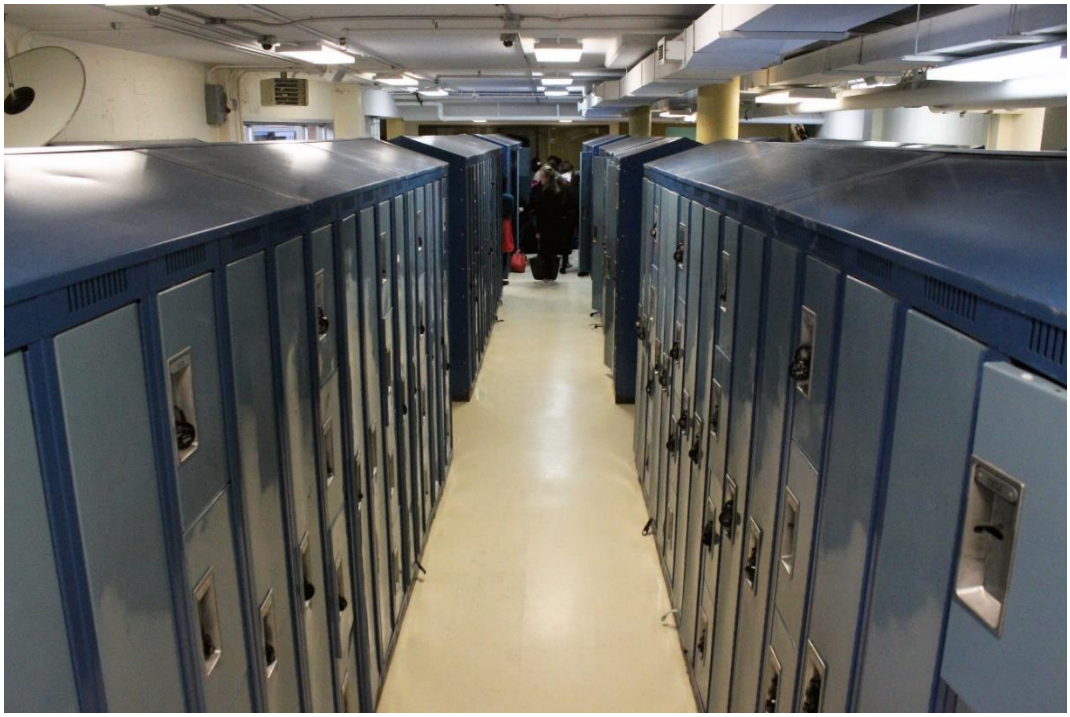

Salle des casiers

Salle polyvalente

TEMPS DE REPAS : En sixième, les élèves peuvent déjeuner à la cafétéria ou en salle polyvalente. Ils peuvent apporter leur repas, des fours micro-ondes étant mis à leur disposition. Le temps de repas se situe entre 11h05 et 12h10.
Pendant les récréations et sur la pause repas, les élèves jouent et se relaxent dans la cour ou en salle polyvalente. Ils peuvent aussi se rendre au CDI.

Des personnels ressources au service de la réussite des élèves

LE PROVISEUR : Il dirige l'ensemble de l'établissement et reçoit sur rendez-vous.

LA PROVISEURE ADJOINTE : Elle dirige et coordonne l'ensemble des personnels pédagogiques et éducatifs et supervise toutes les actions pédagogiques menées dans l'établissement. Elle reçoit sur rendez-vous.

LE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION (CPE) : Il dirige le service de la Vie Scolaire. Il contrôle l'organisation et le bon déroulement des conditions de vie de l'élève. Il gère les absences ou retards des élèves. Le CPE travaille en contact direct avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et les familles (il est leur interlocuteur privilégié en cas de problème d'absentéisme ou de comportement).
Le CPE est aussi l'un des acteurs majeurs de la formation éducative des élèves (citoyenneté, délégués de classe, activités culturelles, prévention…).

LES CONSEILLERS DE NIVEAU : Ils s'occupent de la prise en charge et du suivi des élèves en dehors des temps de classe. Ils sont dirigés par le CPE qui organise leur travail éducatif, pédagogique et administratif. Ils accueillent les élèves et veillent à leur bien-être au quotidien. Ils sont des éléments essentiels de l'équipe éducative, en étant à l'écoute constante des élèves qu'ils encadrent. Ils assurent le lien avec les familles. Ils co-animent avec le professeur principal l'heure hebdomadaire de « vie de classe ».

LE PROFESSEUR PRINCIPAL (PP) : Au sein de la classe, c'est le professeur référent des élèves et de leur famille. Il coordonne l'équipe pédagogique, effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves et assure la liaison avec les parents. Il ne faut pas hésiter à le rencontrer pour faire le point. Il reçoit sur rendez-vous (carnet de correspondance ou mail).

LA CONSEILLERE D'ORIENTATION : Elle a pour mission de suivre et de conseiller les élèves dans leur poursuite d'étude. Sous l'autorité de la proviseure adjointe, elle propose et coordonne les actions d'éducation à l'orientation et de connaissance des métiers. Elle reçoit sur rendez-vous.

LA DOCUMENTALISTE : Sa mission est d'assurer la gestion du centre de documentation et d'information (CDI), d'aider les élèves à effectuer des recherches à travers différents types de documents : livres, films, cédéroms, internet ..., de travailler en lien avec les enseignants mais surtout de promouvoir toute action en faveur du développement culturel de l'élève.

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Le suivi des résultats des élèves

REUNIONS PARENTS-PROFESSEURS : En 6ème, une réunion parents-professeurs est organisée à la rentrée début septembre, pour faire connaissance avec l'équipe enseignante. Les professeurs feront le point sur leur fonctionnement, leurs attentes et expliqueront les savoirs et compétences attendus en classe de sixième.
Une deuxième réunion parents-professeurs est programmée début décembre. Il s'agit de rencontres individuelles avec les enseignants pour faire le point sur votre enfant en fin du 1er trimestre (uniquement sur RDV via Pronote).

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS: Tout au long de l'année scolaire, les parents ont la possibilité de solliciter des rendez-vous auprès du professeur principal, ou tout autre enseignant de la classe de leur enfant, ou du conseiller de niveau ou du CPE (mot sur le carnet de correspondance ou mail). Ils peuvent aussi être reçus par le Proviseur ou la Proviseure adjointe en prenant rendez-vous auprès de leur secrétariat par téléphone ou par mail.
De même, une demande de rendez-vous peut être sollicitée par les enseignants, le CPE ou le Conseiller de Niveau, s'ils en ressentent le besoin.

CONSEIL DE CLASSE : Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque trimestre. Il traite de toutes les questions concernant la vie pédagogique de la classe dans son ensemble et fait le point sur le travail, le comportement et les résultats de chaque élève. Il donne un avis au sujet de l'orientation de l'élève. Les élèves et les parents y sont représentés par leurs délégués élus. Un compte-rendu du conseil de classe, rédigé par les parents délégués, est envoyé aux familles avec le bulletin trimestriel.

LE BULLETIN TRIMESTRIEL : Il est envoyé aux parents à chaque fin de trimestre. Les notes et appréciations des professeurs y figurent pour chaque discipline, ainsi qu'une appréciation générale sur les résultats, le travail et le comportement de l'élève.

Des outils d'information et de communication

LE CARNET DE CORRESPONDANCE : Il fait le lien entre la famille et le collège (règlement intérieur, absences, retards, modifications d'emploi du temps, sorties, réunions, demandes de rendez-vous, informations diverses, etc...)

LA CARTE DE COLLEGIEN : Elle est obligatoire pour accéder au collège. Elle est aussi utilisée pour le passage à la cafétéria. Comme le carnet de correspondance, les élèves doivent toujours l'avoir avec eux. Elle permet aussi le contrôle des sorties autorisées des élèves du collège.

LES MAILS : Les familles peuvent aussi être informées par mail de différents évènements concernant la vie scolaire de leur enfant. Les élèves possèderont tous une adresse mail personnelle ***@cimf.ca qui leur permettra d'échanger directement avec les enseignants, les autres élèves, la vie scolaire… Les élèves ont aussi accès à la plateforme du CiMF via TS.élèves, pour accéder aux ressources pédagogiques des enseignants.

PRONOTE : En début d'année, les élèves et les parents reçoivent un identifiant et un mot de passe pour se connecter au site de Pronote. Il permet de s'informer et de suivre la scolarité de l'élève : emploi du temps, travail à faire, notes obtenues, absences, retards, rencontres parents-professeurs, agenda, contact mail des professeurs … ainsi que de nombreux événements relatifs à la vie du collège.

Collège international Marie de France

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Exemple d'une page d'accueil de pronote-parent

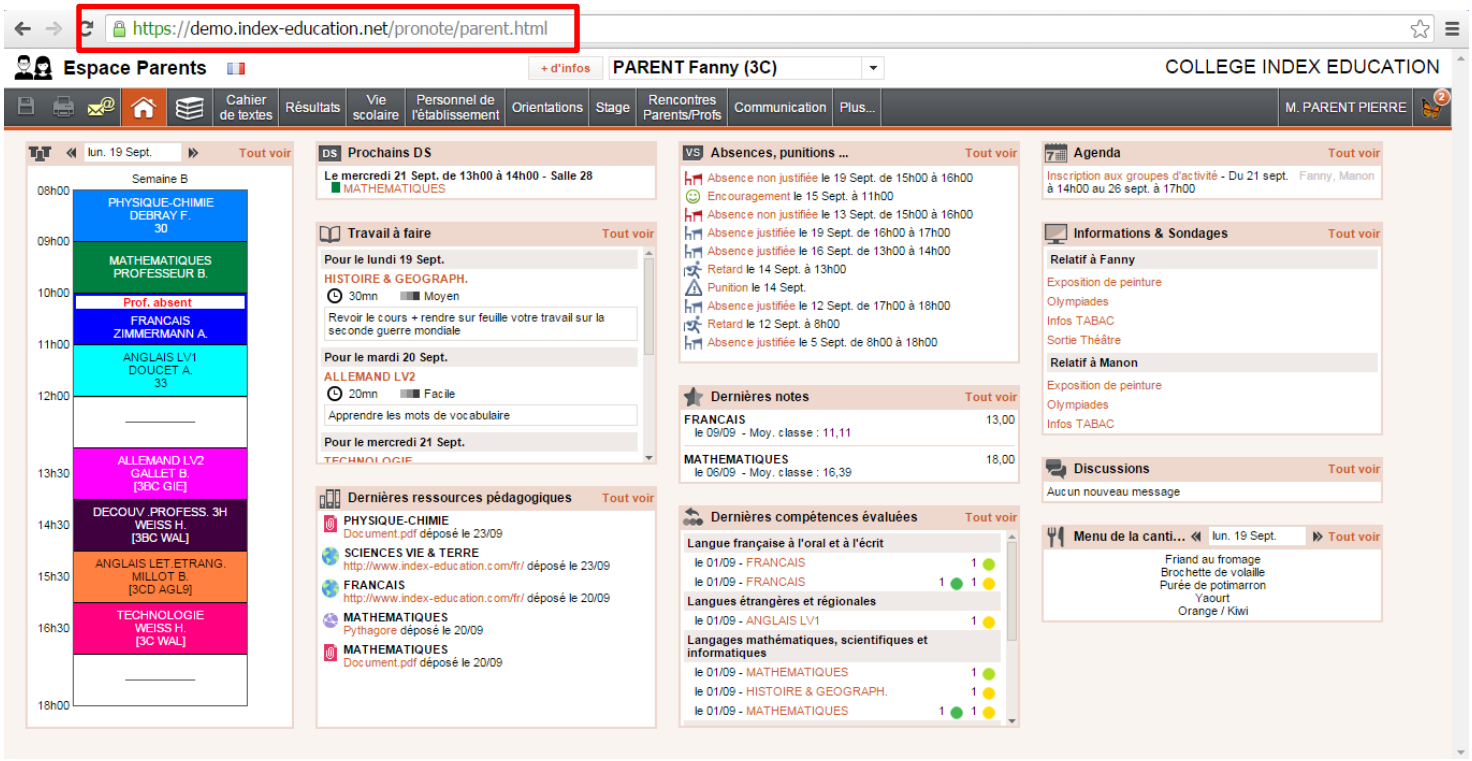

La liaison CM2-6ème

Le dispositif existe déjà depuis plusieurs années et permet aux élèves de CM2 de prendre progressivement leurs marques au sein du collège.

Les objectifs :

- dédramatiser l'appréhension des élèves de CM2 vis-à-vis de l'entrée en 6ème et les mettre à l'aise
- mieux les armer à vivre la transition primaire/secondaire
- les sensibiliser et les confronter à la réalité du collège

Les différentes étapes :

1-Rencontre avec les parents de CM2 : le mercredi 1er février 2017 à 18h15

2-Du lundi 27 mars au vendredi 31 mars 2017 : intervention de 45 minutes dans chaque classe de CM2

3-Du 3 avril au 13 avril 2017 : une journée d'immersion au secondaire

9h-10h :

- Visite de l'établissement,
- Rencontre avec les personnes-ressources,
- Découverte et utilisation du matériel : carnet de liaison, agenda, cartes scolaires, manipulation du cadenas,…

10h-15h :

- Suivi de cours, d'intercours de 6ème
- Échanges avec des anciens CM2.

4-Après les vacances de printemps : intervention de 1h dans chaque classe de CM2 (rencontre-bilan)

5-En Juin : préparation de la rentrée scolaire

Formation des classes de 6ème avec les enseignants de CM2, le CPE et le conseiller de niveau. Échanges entre les professeurs des classes de CM2, le conseiller de niveau et les professeurs des classes de 6ème. Repérage des élèves en difficultés et à besoins spécifiques (PPRE Passerelle, PAP, PAI). Passage des tests de positionnement en anglais.

6-Lundi 28 août 2017 à 8h30 : rentrée scolaire

Rentrée des 6ème sur une journée complète pour une meilleure prise en charge des élèves avec prise du repas en commun le jour de la rentrée

- Gestion de l'emploi du temps scolaire,
- Gestion de l'emploi du temps journalier (hors cours) du lever au coucher,
- Gestion du casier,
- Gestion du sac,
- Règles de vie dans le collège, comportement en classe, en salle polyvalente, aux casiers, … les déplacements dans le collège, le CDI, etc…

CONCLUSION

Ce livret a pour objectif de vous rassurer et de vous éclairer sur ce que votre enfant, et vous parents, allez vivre à partir de septembre prochain. Nous espérons qu'en unissant nos efforts, chaque élève bénéficiera d'une scolarité épanouie. Ainsi, sera-t-il placé dans les meilleures conditions pour acquérir connaissances, savoir-faire et savoir-être indispensables à la poursuite harmonieuse de sa scolarité, et réussir sa vie d'adulte et de citoyen responsable et éclairé.

Vous pouvez compter sur l'engagement et le professionnalisme de tous les personnels du collège pour s'acquitter avec enthousiasme et bienveillance de cette noble mission d'éducation.

La Proviseure Adjointe
Marie-Françoise BURATTI